



## Prix de l'énergie

<b>REDEVANCE FIXE</b> (€ / an)	+	<b>CONSOMMATION</b> (€cent / kWh)
50,00		3,69

## Coûts externes et taxes sur l'énergie

TARIFS NETS GAZ NATUREL : Utilisation de réseaux de distribution (montants versés à votre gestionnaire de réseau)						TAXES GAZ NATUREL (fixées par les autorités publiques)	
Gestionnaire de réseau	T1 > 0 - 5.000 kWh		T2 > 5.001 - 150.000 kWh		Relevé de compteur (€ / an)	Prélèvements pour le gaz naturel (Wallonie)	
	Terme fixe (€ / an)	Terme proportionnel (€cent / kWh)	Terme fixe (€ / an)	Terme proportionnel (€cent / kWh)		Prélèvements pour le gaz naturel (Fédéral) (€cent / kWh)	
GASELWEST VLAANDEREN	16,90	2,48	74,45	1,33	5,89	Redevance de raccordement 0 - 100 kWh / an	0,0075 €
IMEA	13,75	2,04	85,90	0,60	5,89	Redevance de raccordement < 1 GWh	0,0075 €cent / kWh
IMEWO	18,03	2,62	101,17	0,96	5,89	Prélèvements pour le gaz naturel (Fédéral) (€cent / kWh)	
INTER-ENERGA	8,42	2,01	58,27	1,02	5,24	Cotisation sur l'énergie	0,12073
INFRAX WEST	8,82	2,76	84,66	1,24	5,24	Cotisation fédérale	0,06122
INTERGEM	13,70	2,03	66,15	0,99	5,89	FRAIS DE TRANSPORT GAZ (montants versés à votre gestionnaire de réseau)	
IVEG	17,24	2,15	81,15	0,87	5,24	Pour l'année 2019, les frais indicatifs de Fluxys sont estimés à 0,185 €cent / kWh (TVA incluse). Pour plus d'informations, consultez <a href="http://www.fluxys.com">www.fluxys.com</a> .	
IVEKA	13,48	1,97	72,41	0,79	5,89		
IVERLEK	16,34	2,39	81,42	1,08	5,89		
ORES BRABANT WALLON	17,44	3,59	108,11	1,78	10,64		
ORES HAINAUT	17,13	4,19	106,24	2,41	10,64		
ORES LUXEMBOURG	15,58	3,18	96,68	1,56	10,64		
ORES MOUSCRON	13,89	3,38	86,13	1,94	10,64		
ORES NAMUR	18,03	3,96	111,80	2,09	10,64		
SIBELGAS	18,21	2,73	101,01	1,07	5,89		
TECTEO (ALG)	31,33	3,37	110,55	1,81	-		

Eneco Gaz Naturel Plus est un contrat à durée indéterminée pour lequel les prix énergétiques sont fixes pendant les 3 premières années. Les prix énergétiques sont majorés d'impôts, taxes et suppléments en vigueur et de tous les frais imputés pour l'utilisation du réseau de distribution et de transport ainsi que la contribution énergie verte et/ou cogénération qu'Eneco peut ou doit porter en compte. Les montants repris ci-dessus sont les derniers montants connus. Votre consommation sera toujours calculée sur base des tarifs valables à ce moment-là et, si besoin, de manière rétroactive. Eneco se réserve le droit d'adapter ces coûts en fonction des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments, pour lesquelles Eneco n'est pas responsable, sont répercutées entièrement sur le Client même rétroactivement. Les prix indiqués sont offerts uniquement aux clients particuliers avec une consommation annuelle de gaz naturel inférieure ou égale à 100 MWh et une connexion au réseau de gaz naturel basse-pression. Pour tous les autres cas, Eneco se réserve le droit d'ajuster vos prix.

Carte tarifaire version 011902 pour la Flandre et la Wallonie. / Valable du 1er février 2019 au 28 février 2019 inclus. / BC\_032\_011902\_FR\_ENECO\_GAS\_PLUS